

COMPTE RENDU RÉUNION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 18 JUILLET 2019

ORDRE DU JOUR :

Lecture et Approbation du Compte rendu de la dernière réunion du Comité Syndical.

- Délibération Choix du prestataire de livraison des repas à compter de septembre 2019
- Délibération prix des repas cantine pour l'année scolaire 2019-2020
- Délibération des tarifs de la facturation forfaitaire pour les inscriptions hors délai de l'accueil périscolaire
- Informations et questions diverses

L'an deux mil dix-neuf, le 18 juillet à 18 h 30 le Comité Syndical BENON, FERRIERES dûment convoqué, à la réunion, à la Mairie de Ferrières sous la présidence de Monsieur BESSON.

Date des convocations : 9 juillet 2019

Présents : Madame ROUILLON Coralie et Messieurs VRIGNAUD Antoine, BESSON Bernard. Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de Séance : Madame ROUILLON Coralie

Absent excusé : Monsieur ROUSSEAU Jean-Philippe,

Lecture et Approbation de la précédente réunion :

Les membres du SIVOS approuvent la précédente réunion.

Délibération Choix du prestataire de livraison des repas à compter de septembre 2019:

Monsieur BESSON Président du SIVOS, informe les membres du Comité Syndical, des dépôts par voie électronique, de 2 sociétés, pour livraison de repas dans les cantines de FERRIERES et BENON, à compter du 1^{er} septembre 2019, pour 1 an, reconductible 1 fois, des Sociétés :- CONVIVIO et RESTORIA

Après étude, de la commission appel d'offre et en référence aux 3 critères de sélection de l'avis de marché services :

Le rapport est le suivant :

CONVIVIO et RESTORIA : 10 % critères administratif / technique

CONVIVIO et RESTORIA : 50 % critères Qualité/diversité

CONVIVIO : 40 % critères prix

RESTORIA : 30 % critères prix

Après délibération et vote : 3 voix Pour - 0 voix Contre,

le Comité Syndical fait le choix de la société CONVIVIO, suite au rapport de la commission.

et

autorise le Président ou son représentant à signer les documents et faire toutes les démarches nécessaires pour ce faire.

Délibération prix des repas cantine pour l'année scolaire 2019-2020:

Monsieur BESSON, Président du SIVOS, rappelle les possibilités d'augmentation des repas cantine conformément à la loi, selon la circulaire du Préfet de la Charente-Maritime, arrêté pris le 29 juin 2006.

Pour rappel, les tarifs appliqués pour l'année scolaire 2018-2019 se détaillent comme suit :

- enfants de la Maternelle : 2,80 Euros
- enfants du Primaire : 3,20 Euros
- adultes : 5,50 Euros
- les enfants qui apportent leurs repas (préparation, nettoyage, surveillance de l'enfant)

le prix du service est de 1.50euros.

Seuls les enfants qui ont un PAI, peuvent apporter leur repas.

Le Comité Syndical après vote, 3 voix Pour, 0 voix Contre, décide de maintenir les tarifs pour l'année scolaire 2019-2020 soit :

- enfants de la Maternelle : 2.80 Euros
 - enfants du Primaire : 3.20 Euros
 - adultes : 5.50 Euros
 - les enfants qui apportent leurs repas (préparation, nettoyage, surveillance de l'enfant)
- le prix du service est de 1.50 Euros

Seuls les enfants qui ont un PAI, peuvent apporter leur repas

Délibération des tarifs de la facturation forfaitaire pour les inscriptions hors délai de l'accueil périscolaire :

Vu la délibération du 22 mai 2019, concernant la réorganisation de l'accueil périscolaire, qui comprend : « l'inscription par planning va être obligatoire »

Vu l'augmentation des effectifs

Afin d'être en accord avec la réglementation concernant les locaux,

Le Président informe que toute modification d'inscription devra se faire dans un délai de 48heures, afin de permettre à d'autres familles de bénéficier de la place libérée.

Les modifications hors délai feront l'objet d'une facturation forfaitaire :

- Pour le matin : forfait de 2.50€ / enfant
- Pour le soir : forfait de 5 € / enfant

Après délibération et vote : 3 voix Pour - 0 voix Contre,
le Comité Syndical accepte les tarifs de la facturation pour les inscriptions hors délai de l'accueil périscolaire.

Informations et questions diverses :

Pas d'information, ni questions diverses.

Séance levée à 18h50.

Signature du registre :

ROUILLON Coralie,

VRIGNAUD Antoine,

BESSON Bernard.